

# EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du 20 Décembre 2018*

PRESIDENCE DE MONSIEUR Jean-Claude GAUDIN, Maire de Marseille.

L'Assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 85 membres.

**18/1144/UAGP**

**DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 8ème arrondissement - Quartier Montredon - 18, boulevard des Salyens - Déclassement du domaine public communal d'un tènement foncier.**

18-33259-DSFP

- 0 -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe déléguée à l'Urbanisme, au Projet métropolitain, au Patrimoine Foncier et au Droit des Sols, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par arrêté du 8 avril 2009, l'Inspection Académique a acté la fermeture de l'école élémentaire spécialisée « Grotte Rolland », sise 18, boulevard des Salyens, celle-ci n'accueillant plus aucun enfant handicapé.

Suite à l'avis favorable de Monsieur le Préfet en 2012, le Conseil Municipal, dans sa séance du 8 octobre de la même année, a prononcé la désaffectation de la totalité des locaux scolaires ainsi que de leur terrain d'assiette.

Or une erreur de superficie de ce tènement s'est insinuée dans cette délibération qui fait l'objet d'un nouveau rapport proposé à l'ordre du jour de la présente séance.

Aussi, compte tenu de la désaffectation des locaux de l'ancienne école élémentaire spécialisée Grotte Rolland sise sur les parcelles cadastrées quartier Montredon (838) section E n°84 et 85 et section C n°26, il convient à présent de proposer au Conseil Municipal d'en prononcer le déclassement du domaine public en vue de leur incorporation dans le domaine privé communal.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE  
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
VU LE CODE GENERAL DE LA PROPRIETE DES PERSONNES PUBLIQUES  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DELIBERE**

**ARTICLE UNIQUE**

Est prononcé le déclassement du domaine public communal des parcelles sises 18, boulevard des Salyens, 8<sup>ème</sup> arrondissement, cadastrées quartier Montredon (838) section E n°84 et 85 et section C n°26, d'une superficie totale de 3 268 m<sup>2</sup>.

**Vu et présenté pour son enrôlement  
à une séance du Conseil Municipal  
MADAME L'ADJOINTE DÉLÉGUÉE À  
L'URBANISME, AU PROJET MÉTROPOLITAIN,  
AU PATRIMOINE FONCIER ET AU DROIT DES  
SOLS**

**Signé : Laure-Agnès CARADEC**

Le Conseiller rapporteur de la Commission URBANISME, AMENAGEMENT ET GRANDS PROJETS demande au Conseil Municipal d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**Certifié conforme  
LE MAIRE DE MARSEILLE**

**Jean-Claude GAUDIN**